



Cabasse

LUXURY AUDIO



DiO
connected home

SMARTHOME



Chacón

SECURITY & ELECTRICITY

Résultat des votes de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2023

VEOM Group (ex-Cabasse Group) (**Euronext Growth - FR0013530102 - ALVG**), groupe européen leader de l'univers de la *Smart Home* (maison intelligente), publie les résultats des votes de l'assemblée générale mixte des actionnaires du 23 juin 2023.

- Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **19**
- Nombre d'actions des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **705 462**
- Quorum : **27,59%**
- Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance à l'assemblée générale mixte : **1 251 842**

Résultat des votes pour chaque résolution :

N° de résolution	Caractère ordinaire / extraordinaire	Intitulé de la résolution	Résultat du vote
1	Ordinaire	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022	ADOPTÉ
2	Ordinaire	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022	ADOPTÉ
3	Ordinaire	Quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé	ADOPTÉ
4	Ordinaire	Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts	ADOPTÉ
5	Ordinaire	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022	ADOPTÉ
6	Ordinaire	Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce	ADOPTÉ
7	Ordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce	ADOPTÉ
8	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	ADOPTÉ
9	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public	ADOPTÉ
10	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès	ADOPTÉ

		immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	
11	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	ADOPTÉ
12	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration, à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	ADOPTÉ
13	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, un nombre maximum de 50.000 bons de souscription d'actions dits « BSA », donnant droit à la souscription de 50.000 actions ordinaires nouvelles de la Société, cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées (administrateurs – consultants - équipe dirigeante de la Société)	ADOPTÉ
14	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	ADOPTÉ
15	Extraordinaire	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société ;	REJETÉ
16	Extraordinaire	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, en cas d'offre publique, l'émission de bons de souscription d'actions portant sur les titres de la Société à attribuer gratuitement aux actionnaires	ADOPTÉ
17	Extraordinaire	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de titres de créances, de titres de créances donnant accès au capital et plus généralement de valeurs mobilières donnant accès au capital	ADOPTÉ
18	Extraordinaire	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	ADOPTÉ
19	Ordinaire	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	ADOPTÉ